

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE-ROUSSE – BALAGNE**

Séance du 21 mai 2026

Délibération n°2026/093

**Objet : Centre d'Interprétation et l'accueil de l'Office du Tourisme de L'Île-Rousse – Balagne :
Avenant n°1 au lot 7 "Terrassement et maçonneries extérieures"**

Nombre de membres 27			L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mai à 17h00, Le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes de L'Île-Rousse – Balagne, sous la présidence de Monsieur Lionel MORTINI. Attilius CECCALDI est désigné secrétaire de séance. Le quorum est atteint.
En exercice	Présents	Votants	
27	16	17	
Pour	Contre	Abstentions	
17	-	-	

Présents : CASALONGA Jérôme – CASANOVA Antone – CECCALDI Attilius – COLOMBANI Barthélémy – GENUINI Benjamin – GUERRIERI Jean-Paul – LIONS Romain – MASSIANI Jean-Louis – MATTEI Joseph – MORTINI Lionel – ORSINI Joseph – POLI Jean-François – POLI Pierre – ROMANI Sylvie – SALDUCCI Ange – SAVELLI Vincent.

Absents représentés : COSTA Angèle a donné procuration à MATTEI Joseph.

Absents : ALBERTINI-MAESTRACCI Françoise – ANTOLINI Clémentine – COSTA Jean-Luc – ESCOBAR-SANTINI Alexandra – FERRANDI Paul-Vincent – GUERRINI Antoine – MARIANI Frédéric – MARTELLI Camille – SAULI Joseph – TADDEI Marc.

Convocation envoyée le : 15/05/2026 Et affichée le : 15/05/2026	Certifié exécutoire, Après transmission en Préfecture Et publication de l'acte le : 27/05/2026
---	--

VU le Code de la commande publique,

VU la délibération n°2026/081 du 4 mai 2026 portant délégation de pouvoir du Conseil communautaire vers le Bureau communautaire, chargé de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux de fourniture et de service qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU qu'en cours d'exécution du marché de travaux suivant :

**Centre d'interprétation et l'accueil de l'Office du Tourisme Intercommunal de
L'Île-Rousse – Balagne**

Il s'est avéré nécessaire d'établir le présent AVENANT N°1, avec incidence financière, destiné à ajuster le marché du lot 7 « *Terrassements et Maçonneries extérieures* » afin de prendre en compte les quantités réellement exécutées et les adaptations intervenues en cours de chantier sur les travaux préparatoires, terrassements, maçonneries et revêtements extérieurs.

Les modifications portent notamment sur l'ajustement des terrassements, des ouvrages béton, bordures, revêtements en béton désactivé et en pierre Ricciata, ainsi que sur la suppression ou la réduction de certaines prestations initialement prévues.

L'avenant intègre également des prix nouveaux relatifs à la réalisation d'ouvrages complémentaires de réseaux, comprenant notamment regard, tranchée, sable, conduite, traversée de route, raccordement sur grille existante, ainsi qu'une plus-value liée à la modification du phasage des travaux.

Ces adaptations modifient et complètent les prestations prévues aux CCTP et DPGF du lot 7 « *Terrassements et Maçonneries extérieures* », sans modification des autres clauses du marché.

Montant initial du marché public :

Montant HT : 189 190,40 €

Taux de la TVA : 10%

Montant TTC : 208 109,44 €

Montant de l'avenant :

Montant HT : 3 530,10 €

Taux de la TVA : 10%

Montant TTC : 3 883,11 €

% d'écart introduit par l'avenant : 1.87%

Nouveau montant du marché public :

Montant HT : 192 720,50 €

Taux de la TVA : 10%

Montant TTC : 211 992,55 €

Le Bureau communautaire, ouï l'exposé de son Président et, après en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'AUTORISER** M. le Président à signer ledit avenant.

Fait à L'île-Rousse, le 21 mai 2026

Extrait certifié conforme

Le Secrétaire de Séance,
Attilius CECCALDI

Le Président,
Lionel MORTINI

